

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Rouen

7 rue Berthe Morisot
76100 Rouen

 +33 (0)2 35 88 62 00

Le Havre

82 rue Jules Siegfried
76600 Le Havre

 +33 (0)2 35 22 11 75

SAS au capital de 150 000 €
RCS Rouen 680 500 998

ESPACE LIBRE

Rue de la Gare

27380 CHARLEVAL

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ESPACE LIBRE**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES****Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

✓ Versement d'une subvention – Commune de Charleval

Au titre de l'année 2025, votre association s'est vue attribuer par la commune de Charleval des subventions pour un montant total de 199 921 €.

✓ Contributions volontaires en nature

Au titre de l'année 2025, votre association a bénéficié de contributions volontaires en nature pour un montant de 286 692 € comprenant 222 620 € de prestations en nature accordées par la commune de Charleval et 64 072 € au titre des heures de bénévolat.

Rouen,

RéMétis

Société Commissaire aux Comptes Inscrite

Mathieu AMICE


 Mathieu amice
2026.09.15
16:03:44 +02'00'

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Rouen

7 rue Berthe Monsot
76100 Rouen

 +33 (0)2 35 88 62 00

Le Havre

82 rue Jules Siegfried
76600 Le Havre

 +33 (0)2 35 22 11 75

SAS au capital de 150 000 €
RCS Rouen 680 500 998

ESPACE LIBRE

Rue de la Gare

27380 CHARLEVAL

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ESPACE LIBRE**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ESPACE LIBRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport qui font ressortir un excédent de l'exercice de 1 186 € et un total bilan de 426 430 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le paragraphe « 2. *Informations au titre des principes, règles et méthodes comptables* » de l'annexe des comptes annuels indique le changement de réglementation comptable avec l'application à compter du 1^{er} janvier 2025, du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.
- Le paragraphe « 2. *Informations au titre des principes, règles et méthodes comptables* » de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode d'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière intervenu au cours de l'exercice. À compter de l'exercice 2025, l'association applique la méthode consistant à évaluer cet engagement à hauteur de 100% à l'égard des salariés dont le départ à la retraite est prévu à moyen terme, alors qu'une provision partielle n'était précédemment retenue. Cette note présente les incidences de ce changement de méthode sur les comptes de l'exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Votre association procède à l'évaluation et à la transcription comptable des subventions dont elle bénéficie. Nous nous sommes assurés de la réalité, de l'exhaustivité et de l'évaluation de ces subventions en procédant par l'analyse des conventions signées entre votre association et ses financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rouen,

RéMétis

Société Commissaire aux Comptes Inscrite

Mathieu AMICE

Mathieu amice

2026.09.15

16:03:09

+02'00'


RéMétis

COMPTES ANNUELS
ANNEXÉS AU RAPPORT

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13 317	13 317		118
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	142 956	135 783	7 173	1 631
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	156 273	149 100	7 173	1 749
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 358		10 358	5 797
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	101 231	706	100 525	81 307
	Charges constatées d'avance	950		950	850
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	307 425		307 425	271 061
	TOTAL (III)	419 964	706	419 257	359 016
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	576 237	149 806	426 430	360 764

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	303 642	303 642
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(67 973)	(68 120)
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 186	147
	Total des fonds propres (situation nette)	236 855	235 669
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 627	
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 627	
	Total des fonds propres	238 482	235 669
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	153 221	85 982
	Total des provisions	153 221	85 982
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 166	9 138
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	22 801	28 165
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	1 760	1 811
	Total des dettes	34 728	39 113
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	426 430	360 764
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 186,41	147,12
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	34 728	39 113
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 243	2 212
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	93 844	94 442
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	487 588	423 289
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	436	341
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 574	24 545
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	6 207	8
Total des produits d'exploitation		592 891	544 836
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	153 893	130 820
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 182	7 548
	Salaires	271 928	267 569
	Cotisations sociales	91 140	88 411
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 375	6 062
	Dotation aux provisions	67 239	39 509
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	506	4 880
Total des charges d'exploitation		595 263	544 799
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 371)	36

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 371)	36
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	4 363	3 765
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		4 363	3 765
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		4 363	3 765
RESULTAT COURANT avant impôts		1 991	3 802
	Produits exceptionnels		19 748
	Charges exceptionnelles		23 402
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(3 655)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		805	
TOTAL DES PRODUITS		597 254	568 349
TOTAL DES CHARGES		596 068	568 202
EXCEDENT ou DEFICIT		1 186	147
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		222 620	228 104
Prestations en nature			
Bénévolat		64 072	50 560
TOTAL		286 692	278 664
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		222 620	228 104
Prestations			
Personnel bénévole		64 072	50 560
TOTAL		286 692	278 664

Etats financiers au 31/12/2025

***** ANNEXES *****

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **426 430** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **597 254** euros
 - un total charges de **596 068** euros
 - dégage un résultat de **1 186** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FAITS SIGNIFICATIFS

1.1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

ESPACE LIBRE ! favorise l'implication des individus : enfants, jeunes et adultes, par la prise d'initiatives et de responsabilités afin de permettre à chacun de participer à la construction du vivre ensemble et de trouver sa place dans la société.

L'association a pour objet de mener, inciter ou coordonner des actions vers et avec les enfants, les jeunes et les familles dans tous les domaines et notamment : l'éducation, les loisirs, le temps libre, l'information, la prévention.

L'association se donne pour objectifs principaux de répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles en matière culturelle, éducative et sociale.

Ces actions se situeront en complémentarité de l'école et des autres associations ou organismes agissant dans des domaines similaires.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

L'association pourra également :

- gérer les personnels, équipements, matériels et terrains destinés aux enfants, aux jeunes, aux familles, aux associations et qui seront mis à la disposition par les collectivités locales ou organismes ;
- contribuer à l'animation de la commune de Charleval ;
- agir en partenariat avec les collectivités locales et autres instances partenaires ;
- participer à la concertation, à la coordination d'actions concernant la commune de Charleval, d'autres communes, des organismes ou structures.

1.2. FAITS SIGNIFICATIFS

NEANT

2. INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements ANC n° 2014-03 et n°2018-06, en tenant compte des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de réglementation comptable et application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers :

L'application obligatoire de ce règlement à compter des exercices ouverts au 01/01/2025, appelle les remarques suivantes, pour la bonne compréhension des informations suivantes figurant au Compte de Résultat :

Les comptes des charges et produits exceptionnels sur opérations de gestion, qui représentaient respectivement 23 402 Euros et 19 748 Euros au 31/12/2024, sont supprimés suite à la nouvelle définition du Résultat Exceptionnel selon le règlement ANC 2022-06. Les charges et produits qui étaient auparavant comptabilisés dans ces comptes figurent désormais aux charges et produits d'exploitation dans le Compte de Résultat.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Changement de méthodes

La provision pour indemnités de départ à la retraite est passée de 85 982 € au 31 décembre 2024 à 153 221 € au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 67 239 €, correspondant à la dotation de l'exercice. Cette dotation, en hausse de 27 730 € par rapport à celle constatée en 2024 (39 509 €), résulte de l'ajustement du montant de la provision afin de retenir, pour l'ensemble des engagements concernés, un provisionnement à hauteur de 100 % de l'engagement brut acquis. Cet ajustement permet de mieux refléter les engagements futurs de l'association, notamment au regard des départs à la retraite attendus à moyen terme.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

3. NOTES SUR LE BILAN

Amortissements

Taux d'amortissement pratiqués :

Nature d'immobilisations	Taux d'amortissement linéaire
Logiciels informatiques	33% à 100%
Matériels de transport	20%
Matériel de bureau	20% à 33%
Mobilier	33%
Matériel pédagogique	20% à 50%

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Détail des créances et dettes, dont charges à payer et produits à recevoir

Nature	Créances	Dettes
<u>Fournisseurs</u>	<u>724</u>	<u>10 166</u>
- Fournisseurs	707	2 934
- Factures non parvenues/avoirs à recevoir	17	7 232
<u>Clients - usagers</u>	<u>10 357</u>	
- Créances usagers	8 730	
- Factures à établir CPST	1 627	
<u>Personnel</u>	<u>1 107</u>	<u>21 996</u>
- Congés à payer		
- Rémunérations dues		201
- Dettes sociales (URSSAF, retraite, prévoyance, PAS, IJSS, prime inflation...)	1 107	16 574
- Charges sociales s/ congés à payer		
- Taxe sur les salaires à payer		896
- Uniformation à payer		4 325
<u>Subventions et concours publics</u>	<u>99 400</u>	<u>0</u>
- CAF Fonctionnement 2024	99 400	
- Aide ASP Service civique		
<u>Autres</u>	<u>0</u>	<u>805</u>
- Impôt sur les bénéfices		805
	111 588	32 967

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Recettes d'activité :

Nature	Exercice clos (€)	Exercice précédent (€)
Participations usagers	92 311,05	80 069,36
Prestations de coordination/co-construction	1 532,50	14 372,50
Locations diverses consenties		
TOTAL	93 843,55	94 441,86

31/12/2025		Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Etat exprimé en euros							
Publics et subventions							
Publics			5 777		244 229		250 006
d'exploitation				199 921	30 000	7 500	237 421
d'investissement					1 787		1 787
TOTAL			5 777	199 921	276 017	7 500	489 214

This image shows a completely blank white rectangular area enclosed within a thin black border. There are no markings, text, or illustrations present on the page.

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
CAF PS PERISCOLAIRE	33 616		
CAF PS EXTRA SCOLAIRE	13 042		
CAF CPLMT INCLUSIF ALSH EXTRA SCOLAIRE	3 444		
CAF CPLMT INCLUSIF ALSH PERISCOLAIRE	11 252		
CAF PS ANIMATION GLOBALE	82 646		
CAF PS ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE	27 650		
CAF BONUS TERRITOIRE CTG PERISCOLAIRE	55 900		
CAF BONUS TERRITOIRE CTG EXTRA SCOLAIRE	18 411		
CAF - SOLDES ANTERIEURS	(1 732)		
ASP AIDES A L'EMPLOI	5 777		
MSA FONCTIONNEMENT		7 500	
MAIRIE DE CHARLEVAL BONUS TERRITOIRE C		69 705	
MAIRIE DE CHARLEVAL PROJET SOCIAL		120 420	
CAF FONCTIONNEMENT		30 000	
DEPARTEMENT 27 CONFERENCE DES FINACEU		5 000	
COLLECTIVITES		2 374	
COLLECTIVITES -SOLDES ANTERIEURS		1 122	
CAF INVESTISSEMENT			1 787
MAIRIE DE CHARLEVAL ATELIER THEATRE		1 300	
Totalis ation	250 006	237 421	1 787

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	13 815				498	13 317
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 815				498	13 317
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	95 196					95 196
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	52 653		8 406		13 298	47 760
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		147 848		8 406		13 298	142 956
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A EIRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		161 663		8 406		13 796	156 273

Amortissements

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			13 697	118	498	13 317
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			13 697	118	498	13 317
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			93 879	1 040		94 919
	Matériel de bureau, mobilier			52 338	1 024	12 498	40 864
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				146 218	2 064	12 498	135 783
TOTAL				159 914	2 182	12 996	149 100

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	85 982	67 239		153 221
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	85 982	67 239		153 221
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	{ Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	2 574		2 574	
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	513	193		706
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 087	193	2 574	706
TOTAL GENERAL		89 069	67 432	2 574	153 927
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			67 432	2 574	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	10 358	10 358	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 107	1 107	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	99 400	99 400	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	724	724	
	Charges constatées d'avance	950	950	
	TOTAL DES CREANCES	112 539	112 539	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 166	10 166		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	201	201		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 494	15 494		
	Impôts sur les bénéfices	805	805		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 301	6 301		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 760	1 760		
	TOTAL DES DETTES	34 728	34 728		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		102 151
Autres créances clients <i>CLIENTS - FACTURES A ETABLIR</i>	<i>1 627</i>	1 627
Autres créances <i>FOURNISSEURS - AVOIR A RECEVOIR</i> <i>C.P.A.M</i> <i>ETAT - SUBVENTIONS ET AIDES A RECEVOIR</i>	<i>17</i> <i>1 107</i> <i>99 400</i>	100 524

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		7 232
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 232
<i>FOURNISSEURS - FA NON PARVENUES</i>	7 232	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				950
SERVICES EXTERIEURS			950	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				950

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				1 760
Adhésions / Cotisations 2026			1 760	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				1 760

--

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	303 642				303 642
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	(68 120)	147			(67 973)
Excédent ou déficit de l'exercice	147	(147)	1 186		1 186
Situation nette	235 669		1 186		236 855
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			1 787	161	1 627
Provisions réglementées					
TOTAL	235 669		2 974	161	238 482

Les fonds associatifs sans droit de reprise représentent le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement		1 787		1 787
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal		1 787		1 787
Quotes-parts virées au compte de résultat		161		161

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Mise à disposition de locaux et de matériel	(51 260)	(51 726)
Consommables	(15 563)	(17 546)
Apport des services techniques	(3 052)	(2 912)
Autres contributions	(8 514)	(6 912)
Contributions en travail	(144 231)	(149 008)
	(222 620)	(228 104)
Prestations en nature		
Bénévolat		
Synthèse des heures par action, valorisées	(64 072)	(50 560)
	(64 072)	(50 560)
Total	(286 692)	(278 664)
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Mise à disposition de locaux et de matériel	51 260	51 726
Consommables	15 563	17 546
Apport des services techniques	3 052	2 912
Autres contributions	8 514	6 912
Contributions en travail	144 231	149 008
	(1) 222 620	228 104
Prestations		
Personnel bénévole		
Synthèse des heures par action, valorisées	64 072	50 560
	64 072	50 560
Total	286 692	278 664

Annexe libre

Etat exprimé en euros

AUTRES INFORMATIONS

Effectifs pour l'exercice clos

Salarié	Effectif	ETP
Cadres	2	2
Non Cadres	11	5.86
TOTAL	13	7.86

Engagements en matière de retraite

Le montant du coût du départ à la retraite des salariés de l'association est estimé à 189 129 Euros. Ce montant est calculé conformément aux dispositions de la Convention Collective E.C.L.A.T., dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite, et proratisé pour tenir compte des droits acquis à la date de clôture de l'exercice.

Cet engagement couvre l'ensemble des salariés ayant une probabilité de présence au sein de l'association à l'âge de leur retraite, sans tenir compte d'une actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

Au 31 décembre 2025, ces engagements sont provisionnés à hauteur de 153 221 Euros.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	5 253	4 638	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	5 253	4 638	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--

